



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 mars 2012
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Onzième session

New York, 7-18 mai 2012

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Megan Davis

Chapitre I

Questions appelant une décision de la part du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de décision dont l'Instance recommande l'adoption par le Conseil

1. L'Instance permanente sur les questions autochtones recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I

**Lieu et dates de la douzième session de l'Instance permanente
sur les questions autochtones [à compléter]**

Projet de décision II

**Ordre du jour provisoire de la douzième session de l'Instance permanente
sur les questions autochtones [à compléter]**

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. L'Instance permanente a recensé les propositions, objectifs, recommandations et domaines d'action future possibles indiqués ci-après et recommande, par l'intermédiaire du Conseil, que les États, les entités des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, les peuples autochtones, le secteur privé et les organisations non gouvernementales apportent leur concours à leur réalisation.



3. Il est entendu par le Secrétariat que les propositions, objectifs, recommandations et domaines possibles d'action future assignés à l'Organisation des Nations Unies, tels qu'énoncés ci-après, seront réalisés dans la limite des ressources du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires disponibles.

Recommandations de l'Instance permanente [à compléter]

Chapitre II

Lieu, dates et déroulement de la session

4. Par sa décision 2011/267, le Conseil économique et social a décidé que la onzième session de l'Instance permanente aurait lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 7 au 18 mai 2012.

5. De sa 2^e à 5^e séance, du 7 au 9 mai, et à ses 7^e et 8^e séances, les 10 et 11 mai 2012, l'Instance permanente a examiné, au titre du point 3 de l'ordre du jour, la question intitulée « Débat consacré au thème spécial de l'année : “La doctrine de la découverte : son impact durable sur les peuples autochtones et le droit à réparation pour les conquêtes du passé (art. 28 et 37 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones)” ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie des documents suivants : « Étude sur les effets des changements dans l'utilisation des sols et des changements climatiques sur les moyens de subsistance et l'aménagement du territoire des éleveurs de rennes autochtones, y compris les critères culturellement idoines d'utilisation autochtone des sols » (E/C.19/2012/4), « Lutte contre la violence envers les femmes et les filles autochtones : article 22 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » (E/C.19/2012/6) et « Mécanismes de participation autochtone dans le cadre du Conseil de l'Arctique, de la Déclaration circumpolaire inuite sur les principes de mise en valeur des ressources de l'Inuit Nunaat et du système de gestion lapon » (E/C.19/2012/10). À ses 15^e et 16^e séances, le 18 mai 2012, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 3 (voir chap. I, sect. B).

6. À ses 11^e et 12^e séances, le 15 mai, l'Instance permanente a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Droits de l'homme : a) application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; b) dialogue avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des peuples autochtones et le Président du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie du rapport intitulé « Informations reçues des États Membres » (E/C.19/2012/12). À ses 15^e et 16^e séances, le 18 mai, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 4 (voir chap. I, sect. B).

7. À sa 6^e séance, le 10 mai, l'Instance permanente a examiné le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Concertation globale avec les organismes et fonds des Nations Unies », et a engagé à cette occasion un dialogue avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Pour l'examen de ce point, elle était saisie d'une note présentée par le secrétariat de l'OMPI (E/C.19/2012/5), d'une note de son propre secrétariat (E/C.19/2012/9) et du rapport du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones sur les travaux de sa réunion annuelle de 2011 (E/C.19/2012/11). À ses 15^e et 16^e séances, le 18 mai, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 5 (voir chap. I, sect. B).

8. À sa 9^e séance, le 14 mai, l'Instance permanente a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Débat d'une demi-journée sur le droit des peuples autochtones à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire ». À ses 15^e et 16^e séances, le 18 mai, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 6 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. B).

9. À sa 8^e séance, le 11 mai, l'Instance permanente a examiné le point 8 de l'ordre du jour, intitulé « Débat d'une demi-journée sur l'Europe centrale et l'Europe orientale, la Fédération de Russie, l'Asie centrale et la Transcaucasie ». À ses 15^e et 16^e séances, le 18 mai, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 8 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. B).

10. À sa 13^e séance, le 17 mai, l'Instance permanente a examiné le point 9 de l'ordre du jour, intitulé « Travaux futurs de l'Instance permanente, notamment questions relevant du Conseil économique et social et questions nouvelles ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie d'une note du secrétariat intitulée « Priorités et thèmes actuels » (E/C.19/2012/2) et des documents intitulés « Étude sur le devoir des États de protéger les peuples autochtones touchés par les activités de sociétés multinationales et d'autres entreprises commerciales » (E/C.19/2012/3), « Application des recommandations de l'Instance permanente » (E/C.19/2012/7) et « Étude sur la culture itinérante et l'intégrité socioculturelle des peuples autochtones » (E/C.19/2012/8). À ses 15^e et 16^e séances, le 18 mai, l'Instance permanente a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 9 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. A et B).

11. À sa 14^e séance, le 17 mai, l'Instance permanente a examiné le point 10 de l'ordre du jour, intitulé « Projet d'ordre du jour de la douzième session de l'Instance permanente ». À ses 15^e et 16^e séances, le 18 mai, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 10 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. A).

Réunion de haut niveau pour célébrer le cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

12. Le 17 mai 2012, en application de la résolution 66/142 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a organisé une réunion de haut niveau pour célébrer le cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. [À compléter]

Chapitre III
Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa onzième session

13. Aux 15^e et 16^e séances, le 18 mai, la Rapporteuse a présenté les projets de décision et de recommandation et le projet de rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa onzième session.

14. À sa 16^e séance, le 18 mai, l'Instance permanente a adopté son projet de rapport.

Chapitre IV

Organisation de la session

A. Ouverture et durée

15. L'Instance permanente a tenu sa onzième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 7 au 18 mai 2012. Elle a consacré 16 séances publiques et 3 séances privées aux questions inscrites à son ordre du jour.

16. À la 1^{re} séance, le 7 mai, la session a été ouverte par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations. À la séance d'ouverture, Tododaho Sid Hill, membre de la nation Onondaga, a prononcé une allocution de bienvenue. La Vice-Secrétaire générale a fait une déclaration.

17. Ont également pris la parole à la même séance le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, le Président de l'Instance permanente et le Ministre de la communication chargé des relations avec le Parlement du Congo. Virginia Ajxup et Juan Sapil, anciens de la communauté maya, ont récité des prières rituelles.

B. Participation

18. Des membres de l'Instance permanente et des représentants de gouvernements, d'organisations et d'organes intergouvernementaux, d'entités des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales ou autochtones ont participé à la session. On trouvera la liste des participants dans le document E/C.19/2012/INF/1.

C. Élection du Bureau

19. À sa 1^{re} séance, le 7 mai, l'Instance permanente a élu par acclamation le Bureau, composé comme suit :

Président :

Edward John

Vice-Présidents :

Anna Naykanchina

Valmaine Toki

Alvaro Pop

Simon M'Vibodoulou

Rapporteuse :

Megan Davis

D. Ordre du jour

20. À sa 1^{re} séance, le 7 mai, l'Instance permanente a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote E/C.19/2012/1.

E. Documentation

21. La liste des documents dont l'Instance permanente était saisie à sa onzième session est parue sous la cote E/C.19/2012/INF/2.
